

7.2.4.3 Consignes de sécurité pour les chauffeurs

La priorité n°1 dans un dépôt pétrolier est la sécurité ! La vôtre, la nôtre et celle de nos visiteurs et voisins. Bien que vous avez tous reçu une formation adéquate, il n'est pas inutile de rappeler une fois encore les règles de sécurité de base qui s'appliquent chez Petrostock.

- **Interdiction de fumer**

Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble du dépôt, sauf dans les endroits prévus à cet effet à l'intérieur du bâtiment.

- **Pas de téléphones mobiles**

Les téléphones mobiles sont totalement prohibés dans l'enceinte du dépôt. En particulier leur utilisation sous les quais de chargement constitue une violation grave des règles de sécurité.

- **Tenue correcte**

Les habits de travail correspondent aux exigences de la branche, à savoir :

- Chaussures de sécurité avec semelle anti-statique.
- Habits antistatiques et anti-feu (minimum 65% de coton), manches longues.
- Port du casque permanent obligatoire sur l'ensemble du site, port de lunettes.

- **Véhicule**

Le véhicule doit être en bon état, muni des équipements et documents selon ADR. Il est strictement interdit de monter sur les véhicules, sauf aux endroits prévus à cet effet. Tous travaux de maintenance sont interdits sur nos sites.

- **Circulation**

La vitesse maximale autorisée dans les dépôts est de 5 km/h (au pas). Cette limitation doit être respectée aussi pour garantir la sécurité du personnel d'exploitation ! Il est interdit de reculer sans assistance sauf pour parquer aux endroits définis.

- **Arrêt du camion**

Le moteur des camions en attente doit être arrêté. Les dispositifs de chauffage de la cabine peuvent être utilisés durant l'attente, mais devront dans tous les cas être arrêtés durant l'opération de chargement, au même titre que l'éclairage du véhicule.

- **Mise à terre**

La mise à terre du camion doit être effectuée correctement, avant le branchement des tuyaux. Elle sera retirée en dernier après le débranchement des tuyaux.

- **Surveillance du chargement**

L'opération de chargement (ou de déchargement) doit être surveillée de près par le chauffeur (distance maximale 3m, dispositif « homme-mort »).

Le poids total de chargement ne doit en aucun cas dépasser la charge utile de la carte grise.

- **Situation d'urgence**

En cas d'incident représentant un danger quelconque, appuyer immédiatement sur l'arrêt d'urgence et appeler le magasinier de service.

En cas d'alarme ou de déversement sur une piste, arrêter immédiatement le chargement (ne pas mettre en marche le camion) et se rendre au point de rassemblement pour s'informer de la marche à suivre.

- **Consignes**

Les consignes données par le personnel de Petrostock sont à respecter scrupuleusement.

*La carte ID que vous recevez est **personnelle et non transmissible**. Vous en êtes responsable.*